



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 12 JUIN 2020

N°44-2020

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	CONSEIL MUNICIPAL Détermination du nombre de conseillers municipaux délégués
Présents	18	
Votants	18	

◇ Convocation du 8 juin 2020 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil vingt, le vendredi douze juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le 8 juin s'est réuni en session ordinaire Salle du Mil'Lieu sous la présidence de Monsieur Gwénaël CRAHES, Maire

Etaient présents : M Gwénaël CRAHES, Mme Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Béatrice KOCH, M Jérôme RETIF, Mme Sabine LEDINGTON, M Stéphane DELANOE, Mme Delphine JEGU, M Julien CADOREL, Mme Noémie SAFFRE, M Hubert DE CUSSAC, Mme Virginie GUITTARD, M Patrick HECHT, Mme Karine VULQUIN, M Mikael TUBAUD, M Maxime GUISENEUF, Mme Magaly BRIEY, M David PARIS

Absente excusée : Mme Gwenaëlle HORHANT

Procurations :

✍ Hubert DE CUSSAC a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur Gwénaël CRAHES propose au Conseil Municipal de déterminer le nombre de conseillers municipaux délégués. Il propose de nommer trois conseillers qui auront les fonctions suivantes :

- Communication et démocratie locale
- Animation jeunesse, CME
- Vie associative et salles municipales

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à trois le nombre de conseillers municipaux délégués.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°31-2020 du 25 mai 2020.

Pour extrait conforme, le 15 juin 2020

Le Maire,

Gwénaël CRAHES